

Certificate of Advanced Studies HES-SO en Gestion de projets culturels/musicaux

Admission / Procédure

Formulaire de demande d'admission

Le formulaire de demande d'admission pour le *Certificate of Advanced Studies en gestion de projets* est à retirer auprès du secrétariat ou à télécharger sur le site internet : www.hemge.ch. Le délai limite de dépôt du dossier figure sur le formulaire de demande d'admission.

Dossier

Le dossier d'admission devra comprendre, outre le formulaire dûment complété, daté et signé, les documents suivants sous la forme dactylographiée :

- une lettre de motivation
- une photo passeport
- un curriculum vitae, qui mentionnera en particulier : les études, les activités réalisées ou projets en cours dans le domaine de la gestion de projet culturel / musical
- les copies de diplômes et autres attestations ou certificats
- un descriptif du projet qui sera intégré à la formation.

L'examen du dossier d'admission implique la remise de ce dernier complet.

Examen du dossier

Le jury est constitué de représentants du Comité académique. Il examine les éléments du dossier afin d'évaluer l'adéquation du profil du candidat aux objectifs de la formation (niveau et type de formation, expérience dans le domaine de la gestion de projet culturel / musical). Sur décision du jury le candidat peut être appelé à se présenter à un entretien complémentaire de motivation. Dans ce cas, une convocation écrite est adressée au candidat avec les indications de lieu et d'horaire.

Entretien complémentaire de motivation

Le candidat présente ses motivations lors d'un entretien avec le jury. Il apporte les éléments nécessaires à la bonne connaissance et compréhension de sa candidature, ainsi que du projet intégré à la formation. La durée de l'entretien est d'environ 30 minutes.

Résultats

Le jury délibère en toute indépendance et communique au Comité académique les résultats à l'issue de l'ensemble des épreuves. Les résultats finaux sont de deux natures :

- admis: le candidat est admis au programme de formation. Il reçoit un formulaire d'inscription qu'il doit retourner dûment complété et signé dans les délais ; il s'engage à suivre régulièrement les cours et à s'acquitter des taxes.
- non admis: le candidat n'est pas admis au programme de formation. Il est autorisé à se représenter lors d'une prochaine édition.

Informations

Website : www.hemge.ch

Contact

info@hemge.ch